

RÈGLEMENT GÉNÉRAL OFFICIEL ROTARY STARTUP AWARD PARIS–BERLIN 2026

Article 1 – Objet et esprit du concours

Le Rotary Startup Award Paris–Berlin 2026 est organisé par le Rotary Club de Paris en collaboration avec le Rotary Club de Berlin. Ce concours vise à identifier, sélectionner et promouvoir des startups innovantes à fort impact économique, sociétal et environnemental. Il s'inscrit pleinement dans les valeurs du Rotary : engagement, éthique, excellence et service.

Article 2 – Éligibilité des candidats

Le concours est ouvert aux startups créées après le 1er janvier 2020, réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 500 000 € et ayant levé moins de 800 000 €.

Ces critères sont indicatifs et non strictement exclusifs. Les startups doivent être basées en France ou en Allemagne. Tous secteurs d'activité sont acceptés.

Article 3 – Calendrier officiel 2026

- Période de candidature : 1er février – 31 mars 2026 (extension possible jusqu'au 15 avril 2026).
- Sélection des dossiers : 30 avril 2026.
- Sessions de pitch et grande finale : mai 2026.
- Remise officielle des prix : 2 juin 2026 au Cercle de l'Union Interalliée, lors du déjeuner statutaire du Rotary Club de Paris.

Article 4 – Modalités de candidature

Les candidatures s'effectuent exclusivement via le formulaire digital officiel. Chaque dossier doit comprendre une présentation structurée du projet, incluant la proposition de valeur, la traction, le modèle économique, la roadmap et la présentation de l'équipe.

Tout dossier incomplet, inexact ou non conforme pourra être déclaré irrecevable.

Article 5 – Processus de sélection

Après vérification administrative, les dossiers seront évalués sur des critères homogènes incluant : impact sociétal, innovation et différenciation, solidité du modèle économique, qualité de l'équipe et capacité d'exécution.

Les projets présélectionnés participeront à des sessions de pitch, puis à une grande finale devant un jury composé de membres du Rotary et de personnalités qualifiées.

Article 6 – Jury et décisions

Les décisions du jury sont souveraines, définitives et sans appel. Le jury n'a pas l'obligation de motiver ses décisions.

Article 7 – Dotations et distinctions

Une dotation principale de 5 000 € pourra être attribuée au lauréat. Un prix spécial environnement / greentech de 1 500 €, attribué par la Commission Eau & Environnement du Rotary Club de Paris, pourra également être décerné à sa seule discrétion.

Les lauréats bénéficieront également d'une visibilité institutionnelle et d'un accès privilégié au réseau Rotary Paris–Berlin.

Article 8 – Communication des résultats

Les résultats seront annoncés officiellement par l'organisateur à l'issue des phases de sélection et lors de la cérémonie de remise des prix.

Article 9 – Engagements des candidats

Les candidats s'engagent à fournir des informations exactes et sincères. Toute fausse déclaration ou omission substantielle pourra entraîner l'exclusion immédiate du concours.

Article 10 – Protection des données

Les données collectées dans le cadre du concours sont traitées conformément au RGPD et utilisées exclusivement pour l'organisation du Rotary Startup Award 2026.

Article 11 – Acceptation et droit applicable

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le présent règlement est soumis au droit français.

Article 12 – Contact

Contact général : prixstartuprotary@proton.me

Rotary Club de Paris : rotaryparis1921@gmail.com